

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE « DECOUVERTE-PARTICULIERS »

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties. Elle constitue le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, l'acheteur dénommé client est réputé les accepter sans réserve. Dans le cadre de l'action de formation, le client est dénommé stagiaire.

### 1- INSCRIPTIONS / TARIFS / DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Toute inscription vaut acceptation des prix et descriptions de la formation proposée. Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils ont à majorer du taux Tva en vigueur (20%) pour les ateliers « Découverte » de l'Ecole de crêpiers BLE NOIR
- L'inscription est validée dès que la personne reçoit son mail de « confirmation d'inscription » ou « rappels et informations » précisant les conditions générales de vente en vigueur.
- Dans tous les cas, l'Ecole de crêpiers BLE NOIR, adressera au stagiaire un courriel de convocation avec un plan d'accès, les horaires, et diverses informations pratiques 10 jours ouvrables avant le début de la formation.
- Lors de chaque formation, le stagiaire doit émarger la feuille de présence qui seule fait foi de sa participation à la formation. L'absence d'émargement est assimilée à un non suivi de la formation. Si besoin (à la demande de l'élève pour les ateliers « découverte »), à l'issue de la formation, est délivrée au stagiaire une attestation de présence et de suivi de la formation.

### 2- FACTURATION ET REGLEMENT

- Le règlement de l'atelier « DECOUVERTE » est à effectuer au plus tard le jour de la formation
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, l'Ecole de crêpiers BLE NOIR se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.
- En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

### 3- FINANCEMENT A TITRE INDIVIDUEL

- Dans le cas d'une demande de prise en charge par un OPCO ou un autre organisme financeur il appartient au client de faire sa demande de prise en charge. Le règlement peut être effectué en espèces, carte bancaire, ou chèque (à l'ordre de KEROUAL ASSOCIES – ECOLE DE CREPIERS BLE NOIR) ou par virement bancaire (comptes crédit agricole) ou par chèques vacances ou via le paiement prestashop du site www.blenoir.com

### 4- CONDITIONS D'ANNULATION ET REPORT DE L'ACTION DE FORMATION

**Annulation-absences du fait du stagiaire :** Le client peut annuler un atelier « DECOUVERTE » dans la mesure où il avertit l'Ecole de crêpiers BLE NOIR au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de début de formation. Cette annulation devra être communiquée par e-mail à l'adresse : [contact@ateliers-blenoir.com](mailto:contact@ateliers-blenoir.com). Sans frais supplémentaires, la formation pourra ensuite ainsi être reportée en fonction du calendrier de formation de l'organisme de formation.

**Exemple le plus courant :** Pour un atelier ayant lieu le samedi, il faudra annuler au plus tard 7 jours ouvrables avant, soit le vendredi de la semaine J-2.

**PAR CONTRE, POUR TOUTE FORMATION ANNULEE MOINS DE 7 JOURS OUVRABLES AVANT LA DATE DE LA FORMATION, SANS PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF MEDICAL :**

- Les coûts de formation seront facturés en intégralité au client.
- Si la formation avait déjà été réglée elle ne pourra être remboursée, et la personne ne pourra se réinscrire à un autre atelier sans repayer l'intégralité du montant de l'inscription à une autre formation.
- Et pour un bon cadeau il sera considéré comme déjà utilisé
- Toute formation commencée sera également dû en totalité.

- **Annulation-absences du fait de l'organisme de formation :** L'école de crêpiers BLE NOIR peut annuler une prestation de formation si le nombre de participants minimum indiqué n'est pas respecté, ou si les conditions préalables de réussite de la formation (pré-requis indiqués dans la fiche-programme) ne sont pas respectées. Cette annulation est communiquée à l'entreprise, et/ou au client, au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de début de formation prévue. Si une annulation intervient du fait de l'organisme de formation, le client a le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de son inscription pour une action de formation ultérieure. L'Ecole de crêpiers BLE NOIR s'engage à reporter l'action de formation dans un délai de 6 mois maximum à compter de la date de la commande.

### 5- COMMUNICATION / DROITS A L'IMAGE / CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

- A la fin de chaque formation, le client devra renseigner de manière explicite le document de « droits à l'image » se trouvant au verso du questionnaire de satisfaction.
- Sauf un avis contraire ayant été exprimé par le stagiaire ou l'entreprise cliente, l'école de crêpiers BLE NOIR peut mentionner les noms, prénoms des stagiaires et des entreprises, afficher les logos des entreprises clientes, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations suivies, utiliser des photos prises lors des formations, dans le but d'une communication interne et externe.
- Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser à des tiers non participants aux formations de l'école de crêpiers BLE NOIR les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à disposition.

### 6- DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend, notamment par le recours à la médiation. En cas d'échec, tout différend au sujet des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution, des contrats de vente de formations, ou relatif au paiement du prix, sera porté devant la juridiction compétente, civile ou commerciale, du lieu de dispensation de la formation.